



Plan Stratégique de l'OCRCVM

2012 - 2015

Plan stratégique 2012 – 2015 de l'OCRCVM

Mandat de l'OCRCVM

Nous établissons des normes élevées pour le secteur en matière de réglementation et de placement, nous protégeons les investisseurs et nous renforçons l'intégrité du marché, tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

Vision de l'OCRCVM

Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.

Valeurs de l'OCRCVM

- *Intégrité* – Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.
- *Responsabilité* – Nous agissons avec empressement, diligence et sensibilité.
- *Attitude proactive* – Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous anticipons dans un environnement en constante mutation.

Objectifs stratégiques de l'OCRCVM

Nos parties intéressées comprennent nos courtiers et nos marchés membres, les investisseurs, nos employés, les autres organismes de réglementation et les agences gouvernementales. Pour nous acquitter de notre mandat, nous devons connaître et concilier les intérêts de chacun de nos groupes intéressés, tout en agissant avec intégrité, transparence et équité. Nous devons aussi être conscients des faits nouveaux au sein des marchés et des initiatives réglementaires mises de l'avant à l'extérieur de nos frontières. En relevant avec succès les défis auxquels nous sommes confrontés par la poursuite des priorités stratégiques exposées ci-après, nous respecterons nos objectifs de protéger les investisseurs et de renforcer la confiance dans l'équité, l'intégrité et la compétitivité des marchés financiers canadiens.

Les sept objectifs stratégiques de l'OCRCVM pour 2012-2015 sont les suivants :

1. favoriser une culture de conformité;
2. favoriser la protection du public investisseur;
3. assurer une réglementation efficace et spécialisée;
4. renforcer l'équité, l'intégrité et la compétitivité des marchés financiers canadiens;
5. agir d'une manière responsable et avec transparence et équité;
6. être un organisme efficace et rentable;
7. être un employeur de choix.

Objectif 1 : Favoriser une culture de conformité.

Le secteur et les marchés que nous réglementons devraient respecter des normes élevées d'équité et d'intégrité afin de préserver et de raffermir la confiance de tous les participants au marché. En conséquence, une solide culture de conformité profite aux investisseurs et contribue de manière significative à la compétitivité des marchés financiers canadiens.

Les courtiers membres de l'OCRCVM font face à de nombreux défis en matière de conformité. La structure des marchés canadiens continue d'évoluer rapidement dans un contexte de conditions économiques difficiles et de volatilité continue des marchés. Les modèles d'affaires supposent des interconnexions plus nombreuses avec les sociétés affiliées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. La prolifération des produits offerts aux investisseurs et leur complexité exigent un contrôle préalable et des compétences accrues.

Dans ce contexte, une gestion serrée du risque, des contrôles internes et des systèmes de surveillance s'impose plus que jamais. Les courtiers membres doivent adopter et maintenir des politiques et des procédures conçues pour gérer l'ensemble des risques de leur modèle d'affaires : crédit, marché, opérations, lois et réputation. Une réglementation efficace exige de mettre constamment l'accent sur la promotion d'une solide culture de gestion du risque et de conformité au sein des sociétés réglementées par l'OCRCVM.

À cette fin, nous entendons :

1. effectuer des **examens et des vérifications de conformité** à la grandeur du secteur afin de détecter et de corriger les problèmes de conformité courants et de recueillir de l'information pour l'élaboration des politiques
 - vérifier la conformité des courtiers membres à leurs obligations d'exécution au meilleur prix
 - passer en revue les politiques des courtiers membres relativement à la gestion des conflits d'intérêts dans le placement de produits non indépendants
2. offrir des séances d'**orientation et de formation** pertinentes en temps opportun afin de communiquer les attentes réglementaires, de favoriser la conformité et de partager les pratiques exemplaires
 - émettre des lignes directrices sur l'utilisation du levier financier, en particulier pour les comptes des clients de détail
 - aider les courtiers membres à comprendre et à mettre en place avec succès les exigences accrues découlant des changements apportés à la règle relative au Modèle de relation client-conseiller

- émettre des lignes directrices sur la manipulation du marché et les opérations trompeuses
3. publier des **rapports annuels sur les questions importantes** vers lesquels convergeront les efforts de réglementation futurs de l'OCRCVM
 4. **laisser aux courtiers membres suffisamment de latitude** pour déterminer la meilleure façon de se conformer aux attentes réglementaires, à condition que les résultats attendus soient obtenus
 5. produire en temps utile des **rapports d'inspection de la conformité** uniformes, qui exposent clairement les constatations et les recommandations visant à améliorer les normes de conformité et à contrer les risques importants
 - mettre l'accent sur la convenance, la supervision, les ententes d'impartition et les risques de liquidité
 6. surveiller **l'offre de nouveaux services par les courtiers** et y donner suite afin de s'assurer que les exigences applicables continuent d'être respectées
 - s'assurer que le cadre réglementaire pour les canaux d'exécution des ordres et de services-conseils continue d'être approprié
 7. achever **l'initiative de réécriture des règles en langage clair** afin d'améliorer la compréhension des règles des courtiers membres de l'OCRCVM par les parties intéressées et de favoriser une plus grande conformité
 8. poursuivre les efforts de conformité afin de détecter et de corriger les problèmes relatifs au **contrôle préalable des produits**, en mettant l'accent sur les risques associés aux produits complexes
 - continuer de mettre l'accent sur les risques associés à la vente des FNB à effet de levier et à rendement inverse, des BCP et autres produits structurés
 9. passer en revue, en collaboration avec le secteur, les **normes de contrôle préalable en matière de prise ferme** afin de favoriser l'adoption des pratiques exemplaires du secteur et de recueillir de l'information pour l'établissement éventuel d'une norme dans ce domaine.

Objectif 2 : Favoriser la protection du public investisseur.

Compte tenu du régime de réglementation des valeurs mobilières au Canada, le mandat de l'OCRCVM accorde beaucoup d'importance à la protection des

investisseurs. Dans le cadre de nos activités réglementaires, nous recherchons continuellement des occasions d'améliorer la protection des investisseurs à la lumière des changements démographiques et d'expliquer aux investisseurs qui nous sommes, quel est notre rôle en matière de réglementation et quelles ressources sont disponibles.

Les investisseurs doivent bien comprendre la nature de la relation client-conseiller, incluant les services offerts, le coût de ces services et le rendement ou les résultats réellement obtenus. La réalisation de ces objectifs est essentielle pour améliorer la protection des investisseurs. L'OCRCVM continuera de collaborer avec le secteur et le public investisseur pour assurer des communications et un accès clairs et continus à l'information importante afin d'aider les investisseurs à prendre des décisions et à faire des choix éclairés.

Les changements rapides au sein des marchés financiers remettent la question de la protection des investisseurs à l'avant-plan. L'avènement de la négociation électronique et la prolifération des systèmes de négociation algorithmique et à haute vitesse ces dernières années ont changé la dynamique des marchés boursiers avec d'importantes conséquences pour le public investisseur et le mandat de protection des investisseurs de l'OCRCVM. Par conséquent, nous entendons surveiller de près l'évolution de la structure du marché et intervenir activement afin d'assurer l'intégrité des marchés et de renforcer la protection des investisseurs.

À cette fin, nous entendons :

1. continuer d'accorder une plus grande importance aux questions qui touchent les **petits investisseurs ou les investisseurs moins avisés**, depuis l'élaboration des politiques jusqu'à la mise en application
 - revoir l'utilisation et la surveillance des titres qui dénotent un certain savoir-faire et inspirent confiance
 - continuer d'insister sur la conformité du secteur, incluant les obligations de connaissance des clients, de convenance et de contrôle préalable des produits, afin de détecter les tendances et les problèmes potentiels et d'y répondre
2. mener des **consultations spéciales auprès des investisseurs de détail et institutionnels** ainsi que des groupes d'investisseurs afin de comprendre leur point de vue et d'en tenir compte
3. au moyen d'initiatives d'éducation et d'efforts de relation externe, **assurer une meilleure connaissance** des fonctions réglementaires et du mandat de protection des investisseurs de l'OCRCVM et faire connaître les ressources que l'OCRCVM offre actuellement aux investisseurs

- faire connaître le service d'information et de traitement des plaintes de l'OCRCVM, les services de résolution des différends indépendants (OSBI et arbitrage), la protection du FCPE en cas d'insolvabilité et les autres avantages de traiter avec des sociétés membres de l'OCRCVM
 - faire connaître le service *Info-conseiller de l'OCRCVM* et notre Guide de négociation sur les marchés boursiers
4. détecter les lacunes dans les programmes actuels de formation des investisseurs et produire du **nouveau matériel pédagogique** à l'intention des investisseurs et des membres du public en général
 5. continuer de **collaborer avec les organismes d'éducation des investisseurs**, à l'échelle nationale et internationale, afin de partager et de mettre en oeuvre les pratiques exemplaires
 - jouer un rôle de premier plan au sein de l'International Forum for Investor Education (IFIE)
 6. participer aux **consultations gouvernementales** sur les lois et les règlements qui touchent les investisseurs.

Objectif 3 : Assurer une réglementation efficace et spécialisée.

Notre mandat nous oblige à concilier la protection des investisseurs et le maintien de marchés financiers efficaces et concurrentiels. Pour y arriver, nous devons adopter une approche souple qui tient compte de l'évolution des marchés mondiaux, mais qui est aussi adaptée aux caractéristiques uniques du secteur des services financiers canadien.

Nous procéderons à des évaluations continues de la qualité et de la pertinence de notre régime réglementaire et de notre approche. Nous maintiendrons et renforcerons les normes élevées qui ont fait la réputation des marchés financiers canadiens, tout en assurant une réglementation efficace d'un point de vue économique.

La force de l'OCRCVM réside dans le savoir-faire et le professionnalisme de son personnel. Nous pouvons mettre à profit cette force en favorisant la formation continue et le perfectionnement professionnel de nos employés. Des compétences techniques complétées par des données, des recherches et une utilisation judicieuse du savoir-faire organisationnel nous permettront d'assurer une réglementation efficace et spécialisée.

À cette fin, nous entendons :

1. trouver un **juste équilibre** entre une réglementation normative et axée sur des principes, d'une part, et la souplesse nécessaire pour réglementer efficacement les sociétés en fonction de leur taille et de leur modèle d'affaires, d'autre part
2. améliorer les normes de gestion et les indicateurs de performance clés existants afin que nos efforts réglementaires **soient davantage axés sur les résultats**
3. continuer d'appliquer une **approche fondée sur le risque** uniforme dans le cadre de nos activités réglementaires afin d'affecter les ressources internes aux questions les plus importantes et qui comportent les risques les plus élevés
4. utiliser **toute la gamme des outils réglementaires** dont nous disposons pour régler les problèmes
5. **faire une utilisation proactive des données, des rapports de recherche et du savoir-faire organisationnel** afin d'analyser les tendances, de reconnaître les risques émergents et de recueillir de l'information utile pour notre approche réglementaire
 - créer un outil d'exploration de données sur les actions
 - discerner les tendances dans les plaintes reçues
6. **améliorer nos approches réglementaires** afin de répondre aux changements qui touchent le secteur, la structure du marché et le profil démographique des investisseurs
 - examiner les différentes méthodes de calcul de la marge pour les portefeuilles
 - améliorer nos modules d'examen de la conformité
7. entretenir nos **relations avec les organismes nationaux et internationaux** ainsi qu'avec les organismes chargés d'appliquer les lois afin d'améliorer la collaboration et de favoriser l'établissement de normes efficaces dans le contexte canadien
 - continuer de partager notre savoir-faire et notre connaissance du marché pour régler les questions d'arbitrage réglementaire et les problèmes de réglementation transfrontalière
 - utiliser efficacement et accroître nos relations avec les autres organismes internationaux, incluant l'OICV et l'Intermarket Surveillance Group.

Objectif 4 : Renforcer l'équité, l'intégrité et la compétitivité des marchés financiers canadiens.

Beaucoup de Canadiens, soit parce qu'ils participent à un régime de retraite, soit parce qu'ils investissent directement sur le marché, sont des parties prenantes des marchés financiers canadiens. Bon nombre d'entre eux s'en remettent largement à leur conseiller financier pour les aider à planifier leur retraite. En conséquence, les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que les marchés soient exploités d'une manière juste et transparente par des sociétés et des personnes intègres.

Au lendemain de la crise financière et du crédit mondiale, les décideurs de partout dans le monde s'efforcent de corriger les lacunes réglementaires qui continuent d'exposer les marchés et les investisseurs à un risque systémique. Leurs discussions ont porté principalement sur une redéfinition du périmètre d'application de la réglementation, y compris la façon de définir et de surveiller efficacement les principaux participants au marché, les activités et les pratiques qui ont pris de l'ampleur et de l'importance, ainsi que les produits non réglementés ou sous-réglementés. L'OCRCVM peut contribuer aux efforts continus des gouvernements, des banques centrales et des autres organismes de réglementation afin de réduire le risque systémique.

La manipulation des marchés et les opérations trompeuses, comme le risque systémique, nuisent à l'équité et à l'intégrité des marchés et à la confiance des investisseurs envers les marchés. L'OCRCVM fera preuve de vigilance afin de détecter et de contrer l'activité de négociation anormale et de maintenir ainsi la confiance des investisseurs.

La confiance des investisseurs dépend aussi en partie de la capacité de s'assurer que les marchés financiers canadiens demeurent concurrentiels et attrayants pour les investisseurs. En conséquence, l'OCRCVM est conscient de l'effet que peuvent avoir les initiatives réglementaires sur les efforts de mobilisation de capitaux et la croissance économique.

Nous veillerons à ce que nos activités favorisent chez les participants au marché un comportement qui contribue à créer des marchés financiers justes, efficaces et concurrentiels.

À cette fin, nous entendons :

1. continuer de ***traiter de manière proactive les problèmes liés à l'évolution de la structure du marché***
 - concevoir un cadre approprié pour la négociation électronique
 - achever la mise en oeuvre de contrôles de volatilité pour le marché et pour l'ensemble du secteur

- actualiser les approches en termes d'alertes de surveillance, d'analyse et de mise en application dans le contexte de la négociation algorithmique et à haute vitesse
2. ***poursuivre activement en discipline ceux qui ont des pratiques indues, trompeuses ou abusives***
 - continuer d'accorder la priorité aux causes de mise en application qui touchent les investisseurs non avisés et les aînés
 - continuer d'apporter des améliorations au programme de mise en application de l'OCRCVM afin de produire des résultats rapides et efficaces qui ont un effet clairement dissuasif
 3. reconnaître et ***saisir les occasions d'arbitrage réglementaire***, notamment en coordonnant nos activités avec celles des autres organismes de réglementation et agences
 - collaborer avec les ACVM afin de concevoir un ensemble complet de règles pour répondre aux préoccupations liées au régime réglementaire actuel, qui permet aux courtiers sur le marché dispensé d'offrir des services de courtage à des investisseurs qualifiés sans être membres de l'OCRCVM
 - collaborer avec les ACVM pour définir une structure de négociation électronique et des mécanismes de contrôle du risque appropriés
 4. collaborer avec les fournisseurs de services éducatifs pour ***améliorer les normes de compétence*** pour les participants au secteur qui relèvent de l'OCRCVM
 5. mettre en place un ***système d'établissement de relevés d'opérations sur le marché des titres à revenu fixe*** afin d'assurer une surveillance efficace de l'activité de négociation des courtiers membres et améliorer nos modules d'examen afin d'évaluer les pratiques de vente dans ce marché
 6. définir et évaluer les risques liés aux ***courtiers membres ayant une importance systémique et aux ententes de contrepartie*** conclues par les courtiers membres afin de réduire les risques et de protéger les actifs des clients.

Objectif 5 : Agir d'une manière responsable et avec transparence et équité.

L'OCRCVM s'est engagé à entretenir un dialogue continu et constructif avec les sociétés et les marchés réglementés, ainsi qu'avec les autres représentants du secteur et les investisseurs. Des consultations régulières et significatives sur les

importantes initiatives réglementaires vont favoriser une réglementation équilibrée et pratique et une culture de conformité au sein du secteur.

Nous nous sommes également engagés à définir des mesures appropriées afin d'améliorer notre efficacité réglementaire en relevant les normes d'équité et d'intégrité au sein des marchés financiers canadiens.

À cette fin, nous entendons :

1. faire en sorte que nos règles **reflètent clairement nos objectifs stratégiques** ainsi que nos attentes réglementaires
2. veiller à ce que les **employés expérimentés** soient mis à contribution dans le processus d'inspection de la conformité et soient **accessibles** afin de permettre aux membres de discuter des constatations faites durant les examens de conformité et les activités de surveillance réglementaire
3. **surveiller les effets et l'efficacité** de nos initiatives réglementaires
 - étudier les effets sur l'activité de négociation et la conduite des courtiers membres de la réglementation nouvelle et modifiée des marchés et des courtiers membres
4. **donner suite aux résultats de notre sondage auprès des courtiers membres**
 - adopter une stratégie afin de mettre davantage à contribution les petites et moyennes sociétés membres dans le processus d'autoréglementation
 - améliorer notre processus de consultation sur les politiques
5. continuer de **solliciter le point de vue de toutes les parties intéressées** sur nos initiatives réglementaires et partager les résultats de ces consultations en temps utile
6. continuer d'améliorer le **nouveau site Web de l'OCRCVM** et de le faire valoir comme étant notre principal outil de communication, en s'assurant qu'il contient de l'information à jour et pertinente
7. continuer d'utiliser notre **rapport annuel** comme important outil de reddition de comptes pour faire valoir les progrès dans la réalisation de nos objectifs et priorités stratégiques.

Objectif 6 : Être un organisme efficace et rentable.

Les pressions économiques qui entravent la rentabilité du secteur et l'importance d'assurer une exploitation responsable et efficace d'un point de vue économique nous imposent d'administrer et de gérer notre budget de manière rigoureuse. Notre objectif est d'augmenter la productivité par une définition appropriée des priorités, l'exécution des initiatives stratégiques et l'utilisation efficace des ressources dans nos différents domaines d'activité. Nous entendons continuer de collaborer avec les autres organismes de réglementation afin d'éviter un chevauchement inutile des efforts et de réduire les coûts de la réglementation au Canada.

À cette fin, nous entendons :

1. **mettre à profit les technologies de l'information** pour améliorer la productivité, simplifier les processus et faciliter le partage d'information à l'interne
 - adopter un nouveau système de suivi de dossiers au sein du Service de la mise en application
 - concevoir une **passerelle électronique simple et sécuritaire pour les courtiers membres** pour le dépôt des documents et des rapports afin de réduire ou d'éliminer les demandes d'information en double à des fins réglementaires et pour faciliter l'accès à cette information
2. **rationaliser l'exploitation de nos centres de données des TI** afin de réduire les coûts et d'améliorer les mesures de contrôle
3. évaluer des moyens créatifs et rentables d'**augmenter notre savoir-faire actuel** pour des projets et des initiatives, selon les besoins et sans augmenter notre effectif à plein temps
 - faire appel à des experts-conseils et à du personnel contractuel lorsque c'est approprié
4. créer un outil d'exploration de données sur les actions afin de favoriser une **analyse rapide et efficace** des données à posteriori
5. améliorer nos procédures d'**analyse coûts-avantages** pour les dépenses en immobilisations importantes
6. adopter une **politique de gestion des fournisseurs** afin de nous assurer de retirer les avantages économiques et d'obtenir les niveaux de service attendus des fournisseurs de service
7. instituer des **inspections de conformité intégrées** lorsque c'est approprié, en commençant par les sociétés à « risque élevé »

8. accroître la robustesse de notre de cadre de **gestion des risques d'entreprise**
9. mettre sur pied une équipe d'**audit interne** qui travaillera en collaboration avec la direction pour veiller à ce que nos contrôles et procédés soient à la fois efficaces et efficients et pour suivre de près nos stratégies d'atténuation des risques
10. continuer de peaufiner nos politiques, normes et pratiques en matière de **sécurité de l'information** pour veiller à ce qu'elles répondent aux attentes de nos parties intéressées.

Objectif 7 : Être un employeur de choix.

Nous offrons à nos employés la chance de travailler dans un domaine d'activité dynamique et d'influencer directement et positivement les investisseurs et le secteur que nous réglementons. Notre objectif est d'attirer et de former des employés fiables et compétents qui ont une connaissance étendue et approfondie des marchés que nous réglementons. Nous entendons encourager des approches proactives face aux problèmes émergents en s'assurant que notre culture d'entreprise, nos pratiques et la formation des employés favorisent le jugement et l'analyse critique du personnel à l'intérieur d'un cadre de reddition de comptes approprié.

Notre objectif est d'être reconnu comme un organisme dynamique. Nous nous engageons à offrir à nos employés une rémunération concurrentielle, une formation pertinente et à jour et un environnement stimulant sur le plan professionnel afin de nous aider à attirer et à conserver les meilleurs employés. Nous appuyons un programme de gestion des compétences qui permet de reconnaître, de perfectionner et de mettre à profit les ressources internes et de les préparer aux occasions de mutation latérale, de promotion et de direction lorsqu'elles se présentent.

À cette fin, nous entendons :

1. continuer d'offrir une expérience de travail gratifiante et stimulante aux employés dans un **environnement axé sur le rendement**
2. offrir de la **formation et du perfectionnement** à jour, pertinents, spécifiques et interfonctionnels afin que les employés continuent d'être des spécialistes de leur domaine

3. continuer de mettre l'accent sur un **plan de gestion des compétences** pour les employés et les fonctions clés
4. prendre acte des résultats de notre deuxième **sondage sur la mobilisation des employés** et mener notre prochain sondage auprès des employés
5. veiller à ce que les **objectifs organisationnels soient largement diffusés** et bien compris de façon à assurer une bonne adéquation avec les objectifs individuels
6. continuer d'appuyer les campagnes de l'entreprise qui contribuent à améliorer le **climat de travail** et à faire de nos collectivités des endroits où il fait bon vivre et travailler.



Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

www.iiroc.ca

1 (877) 442-4322

Montréal

5 Place Ville Marie, Suite 1550, Montréal, Québec H3B 2G2
Tel: (514) 878-2854 Fax: (514) 878-3860
Enforcement Matters Only: Fax (514) 878-6324

Toronto

Suite 2000, 121 King Street West, Toronto, Ontario M5H 3T9
Tel: (416) 364-6133 Fax: (416) 364-0753
Enforcement Matters Only: Fax (416) 364-2998

Calgary

Suite 2300, 355 Fourth Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 0J1
Tel: (403) 262-6393 Fax: (403) 265-4603
Enforcement Matters Only: Fax (403) 234-0861

Vancouver

Suite 2800 - Royal Centre, 1055 West Georgia Street
P.O. Box 11164, Vancouver, British Columbia V6E 3R5
Tel: (604) 683-6222 Fax: (604) 683-3491
Enforcement Matters Only: Fax (604) 683-6262